

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

RW 78069

Objet

Taxe pour occupation du
domaine public

DATE DE CONVOCATION

29 MAI 1978

DATE D'AFFICHAGE

29 MAI 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit

le deux juin à 21 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD, BOUTET, FABER, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL-BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

VIAUD par M. PAPEAU
MONTRON par M. POUMAILLOUX
POUGET par M. BUJARD

Absents : MM.

Melle FOUCHE par M. TETARD
NAULIN - Mme TACQUET

M

PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le montant de la taxe d'occupation des clôtures de chantiers, échafaudages, dépôts de matériaux, etc... sur le domaine public n'a pas été révisé depuis le 12 mars 1967. La commission des finances, dans sa séance du 22 mai 1978, a proposé de réévaluer cette taxe pour occupation du domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la commission des finances en date du 22 mai 1978,

DECIDE :

- d'établir comme suit le barème de la taxe pour occupation du domaine public par des chantiers, des échafaudages, des dépôts de matériaux, etc... le mode de taxation étant le m2 par mois:



Pour mémoire
Ancien tarif
D.C.M. du 12.3.63

Nouveau Tarif

- 1er mois	5 F par m ² mois	15 F par m ² mois
- 2e mois	5 F " "	15 F " "
- 3e mois	8 F " "	24 F " "
- 4e mois	10 F " "	30 F " "
- 5e mois et suivants	13 F " "	39 F " "

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

